Démarches à suivre :

Vous pouvez nous contacter par téléphone, par mail ou vous adresser directement à l'accueil du site concerné.

TARIFS JOURNALIERS Au 01/04/2025

EHPAD « YVON COUET » de Bécon-les-Granits et « LES TILLEULS » du Lion d'Angers

Tarif hébergement : 75.48€

Différence de 2.30€ avec l'hébergement permanent (73.18€) pris en charge par le département de Maine et Loire pour les résidents du Département

Tarif dépendance (ticket modérateur res-

tant à charge) : 6.09€

Montant facturé : 81.51€

Toute l'équipe se tient à votre disposition afin de vous proposer un accompagnement personnalisé et adapté à vos besoins.

LOCALISATION



COORDONNEES

EHPAD « Les Tilleuls » 3, avenue Philéas Fogg 49220 LE LION D'ANGERS Tel : 02 41 95 30 06 contact.lelion@ehpadrba.fr

EHPAD « Yvon Couet» 25, rue d'Angers 49370 BECON LES GRANITS Tel : 02 41 22 10 10 contact.becon@ehpadrba.fr

HEBERGEMENT TEMPORAIRE



L'hébergement temporaire permet aux personnes âgées qui vivent à domicile de trouver une solution d'hébergement pour une courte durée.



PRESENTATION

Les Résidences Bocage d'Anjou vous proposent 4 places d'hébergement temporaire (3 places sur le site du Lion d'Angers et 1 place sur le site de Bécon-les-Granits). Cet accueil est limité pour une durée maximum de 90 jours consécutifs ou non dans l'année.

Le principe même de l'hébergement temporaire est d'être souple. On peut y avoir recours :

Ponctuellement: une semaine

Régulièrement : une semaine tous les 2

mois

L'hébergement temporaire peut se dérouler :

Sur une longue période continue : 3 mois consécutifs

Sur des périodes plus courtes répétées régulièrement dans l'année : 1 mois en janvier, 1 mois en août, 1 mois en décembre...

LES AVANTAGES de l'hébergement temporaire

Favoriser le retour à son domicile

Offrir une solution de répit suite à une

hospitalisation

Créer du lien social

Se **familiariser** avec l'institution

Répondre à une absence ponctuelle de

Prévenir les risques d'épuisement et



LES PRESTATIONS

Les personnes accueillies bénéficient des mêmes prestations et services que les personnes en hébergement permanent.

- ⇒ Un accompagnement par l'équipe soignante pour les actes de la vie quotidienne si nécessaire
- ⇒ Un hébergement confortable
 - chambre équipée (lit médicalisé avec chevet, salle de bain adaptée, bureau, fauteuil de repos)
 - restaurant de qualité
 - entretien du linge
 - entretien des locaux



⇒ L'accès à l'ensemble des animations, sorties et festivités proposées par la résidence